AVIS PUBLIC

Avis public d'entrée en vigueur du règlement # 410-22 modifiant le règlement de zonage # 290-06

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, que le règlement intitulé « Règlement # 410-22 modifiant le règlement de zonage # 290-06» a reçu les approbations suivantes :

- Avis de motion : 21 décembre 2022
- Adoption de premier projet de règlement : 21 décembre 2022
- Assemblée publique de consultation : 16 janvier 2023
- Adoption du second projet de règlement : 16 janvier 2023
- Adoption du règlement : 6 février 2023
- Délivrance du certificat de conformité numéro 2023-1139-SteV-45-RZM de la MRC de Pierre-De Saurel : 10 février 2023

Ce règlement a pour objet d'autoriser les entrées charretières mitoyennes pour donner accès à deux lots occupés par des habitations multifamiliales et ce, sur l'ensemble du territoire, et d'augmenter le nombre d'étages maximal autorisé de deux à trois pour les bâtiments principaux situés dans la zone commerciale-résidentielle Cr-3

Ce règlement est déposé au bureau municipal situé au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi entre 8h00 et 16h30.

Ce règlement est entré en vigueur le 10 février 2023.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 13 février 2023.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière